



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 96 e) de l'ordre du jour provisoire*

Environnement et développement durable :

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

La Stratégie internationale de prévention des catastrophes est au coeur des efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour combattre les causes des catastrophes qui continuent d'exercer des ravages sur un grand nombre de pays et à entraver leur développement. Les organismes des Nations Unies et les gouvernements se servent de plus en plus des éléments de cette stratégie pour orienter leur mission et leur action conformément aux résolutions 56/195 et 57/256 de l'Assemblée générale. Le présent rapport fait le point de la situation en y intégrant les derniers éléments d'information recueillis depuis le rapport de l'année dernière (A/57/190) sur la mise en oeuvre de la Stratégie à laquelle procèdent de nombreux protagonistes internationaux travaillant sous la direction de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie. L'année sera notamment marquée par le suivi du Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines de l'évaluation des risques et de la prévention des catastrophes, du renforcement des partenariats en vue d'une meilleure synergie et d'une meilleure définition des tâches des divers organismes impliqués, et de l'étude des conséquences des fortes variations climatiques et des liens entre l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des catastrophes.

* A/58/150.

** Le présent rapport a été présenté le 12 août 2003, à la suite de consultations approfondies avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autres organisations ayant participé à son élaboration.



Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie contrastent cependant avec les dégâts de plus en plus considérables provoqués par les catastrophes naturelles, écologiques et technologiques. Au cours de la première moitié de 2003, on a déploré des milliers de victimes et des ravages économiques de grande ampleur et résultant de catastrophes telles que des tremblements de terre, des inondations et des vagues de chaleur. Les données relatives aux catastrophes sont souvent vagues et incomplètes, ce qui empêche une analyse fiable. Pourtant en 2002, les informations faisaient état de plus de 500 catastrophes enregistrées à travers le monde et dont le bilan s'était soldé par plus de 10 000 morts, 6 millions de sinistrés, plus de 55 milliards de dollars de dégâts et 13 milliards de dollars de sinistres.

Le Sommet mondial pour le développement durable a permis de mieux percevoir la nécessité d'atténuer les risques et la vulnérabilité aux catastrophes pour parvenir à un développement durable et le besoin impérieux pour les secteurs du développement de canaliser leurs investissements vers la prévention des catastrophes. Il s'agit d'un nouveau défi de taille puisque l'essentiel des ressources allouées actuellement à la prévention des catastrophes influe très peu sur les décisions relatives au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté, parce que provenant du secteur humanitaire.

Les problèmes qui sous-tendent la vulnérabilité croissante aux catastrophes découlent dans une large mesure d'activités de développement. La myriade de décisions prises chaque jour aux niveaux local et international modifie le poids des risques et l'accentue involontairement. Il convient d'assurer aux couches vulnérables une meilleure protection sociale, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Activités menées à l'appui de la Stratégie	1–52	3
A. Suivi du Sommet mondial pour le développement durable	5–14	4
B. Évaluation des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes	15–18	6
C. Examen mondial des initiatives de prévention des catastrophes naturelles et des progrès accomplis à cet égard depuis l'adoption de la Stratégie de Yokohama	19–22	7
D. Nouveaux partenariats	23–26	9
E. Dimension régionale	27–39	10
F. Autres activités	40–52	13
II. Incidences négatives des phénomènes climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles qui en découlent sur les pays vulnérables	53–58	16
III. Conclusions et recommandations	59–64	19

I. Activités menées à l'appui de la Stratégie

1. L'idée des principaux partenaires est que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes doit continuer à gagner en visibilité et en souplesse en tant qu'instrument destiné à réduire les risques et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et autres catastrophes écologiques et technologiques. En un laps de temps relativement court, la Stratégie a beaucoup contribué à faire prendre conscience des problèmes et à mettre au point des données d'information et des instruments accessibles, ce qui lui a valu une attention et un soutien croissants de la part de gouvernements et d'institutions spécialisées de premier ordre. Le Sommet mondial pour le développement durable avait assigné à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, dans le cadre du programme de développement durable, une série d'objectifs prioritaires auxquels l'Équipe spéciale et le secrétariat de la Stratégie ainsi que leurs partenaires devront consacrer de plus en plus de ressources en vue d'intégrer l'atténuation des risques aux politiques et processus de développement. Le double objectif visera à prévenir les catastrophes et à réaliser un développement qui, plutôt que d'accroître les risques de désastre, les réduira. La tâche est énorme et pressante, puisqu'il y a encore un grand travail de sensibilisation à faire auprès des gouvernements, des chefs d'entreprise, des collectivités et des institutions financières pour les convaincre des avantages sociaux et économiques précis que procurent les investissements liés à l'atténuation des risques et de la vulnérabilité aux catastrophes.

2. L'Équipe spéciale et le secrétariat de la Stratégie : principaux mécanismes institutionnels de la Stratégie, ils ont continué à raffermir leur rôle. Les organisations internationales et régionales compétentes ainsi que les organismes de la société civile regroupés au sein de ces instances créent des structures qui leur permettent d'arrêter des positions et des méthodes communes, de s'atteler à des activités et à des projets communs, de les orienter et d'en suivre les progrès et de rendre compte périodiquement des résultats obtenus et des difficultés rencontrées. Ces mécanismes fournissent également des conseils et un appui technique aux gouvernements et à d'autres institutions s'occupant des catastrophes. Des documents techniques précis axés sur la Stratégie ainsi que des outils de sensibilisation et d'éducation ont été mis au point et sont diffusés de plus en plus largement auprès de collectivités vivant dans des zones touchées par les catastrophes. Quoique encore au stade des balbutiements, la Stratégie a démontré qu'elle avait d'immenses possibilités de s'améliorer et que les gouvernements et les institutions pouvaient s'en servir pour accroître leurs investissements.

3. Une initiative est actuellement en cours pour élargir, revitaliser et renforcer les mécanismes nationaux de prévention des catastrophes, en particulier avec le soutien du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des équipes de pays des Nations Unies.

4. Afin d'aider à mobiliser les ressources nécessaires et de fournir au secrétariat de la Stratégie le soutien dont il a besoin, un groupe officieux d'appui à la Stratégie, constitué de donateurs et dirigé par le Gouvernement suisse, a été créé avec l'appui du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le groupe d'appui constitué des États Membres les plus intéressés s'est réuni trois fois sous leur coprésidence. Cette initiative a permis de rallier davantage de pays à cette cause et, par conséquent, d'accroître le nombre de pays contribuant au Fonds d'affectation spéciale pour la prévention des catastrophes. De nouvelles contributions ont été

versées par les Gouvernements autrichien, chypriote, finlandais, islandais, italien et norvégien ainsi que par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Les Gouvernements allemand, britannique, japonais, philippin, suédois et suisse ont continué en outre à apporter leur soutien. La Banque mondiale a également offert son soutien financier par le biais du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de l'Agence de la francophonie. L'augmentation du nombre de contributeurs n'a pas atténué pour autant les difficultés de trésorerie. L'Équipe spéciale et le secrétariat de la Stratégie ont besoin de jouir d'une plus grande stabilité financière afin de couvrir leurs besoins fondamentaux et de mener à bien leurs mandats.

A. Suivi du Sommet mondial pour le développement durable

5. Le Sommet mondial pour le développement durable est venu rappeler au bon moment à la communauté internationale qu'un développement erroné et une mauvaise utilisation des ressources sont des facteurs qui contribuent aux catastrophes naturelles. Le plan d'application de Johannesburg comporte des engagements de prévention des catastrophes et d'atténuation de la vulnérabilité, d'amélioration du système d'alerte rapide, au titre des sections sur la protection et la gestion de la base des ressources naturelles du développement économique et social, l'Afrique, les petits États insulaires en développement et les modalités d'application.

6. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 57/256 du 20 décembre 2002, les États Membres doivent appuyer les activités de la Commission du développement durable qui s'emploie à évaluer les progrès réalisés dans l'atténuation des effets néfastes des catastrophes naturelles sur les collectivités et les processus de développement. À sa onzième session, la Commission a fait de la gestion des catastrophes et de la vulnérabilité les thèmes qui seront évalués lors de son cinquième cycle (2014-2015). Compte tenu du caractère intersectoriel de ces questions, la gestion des risques et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles seront également évaluées dans le cadre d'autres groupements thématiques de la Commission tels que l'eau, l'assainissement et les établissements humains (2004-2005) et la sécheresse et la désertification (2006-2007). Aussi l'Équipe spéciale a-t-elle choisi de faire de la planification du développement et de l'allocation de ressources suffisantes à la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles l'un de ses principaux domaines de priorité. Le secrétariat de la Stratégie continuera à collaborer étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales à l'appui des travaux de la Commission à cet égard. Le secrétariat de la Stratégie et le Département des affaires économiques et sociales devraient renforcer officiellement leur collaboration l'année prochaine.

7. D'autres organisations ont également élargi de manière considérable leur champ d'activité pour assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement durable et pour aider les États Membres à appliquer le Plan de Johannesburg. Les progrès réalisés par certains des partenariats lancés lors du Sommet dans le domaine des systèmes d'alerte rapide et de la planification préalable dans le contexte de la Stratégie sont indiqués ci-dessous.

8. Le partenariat pour l'intégration des systèmes d'alerte avancée et de la gestion des risques liés aux catastrophes aux programmes et activités de développement

durable s'appuie sur les activités d'alerte avancée qui continuent d'être menées dans le cadre de la Stratégie et en particulier au sein du Groupe de travail sur l'alerte rapide de l'Équipe spéciale, dirigée par le PNUE. La deuxième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte précoce (Bonn, octobre 2003) devrait en principe formuler des recommandations sur la manière d'organiser un programme mondial de sorte que les systèmes d'alerte précoce puissent être intégrés aux politiques des pouvoirs publics. Ces recommandations devraient être un précieux apport au programme d'action que les États Membres doivent adopter lors de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

9. Le partenariat pour l'intégration des activités de prévention, de planification préalable et d'intervention en cas de catastrophe écologique à l'appui du développement durable et placé sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PNUE utilise les ressources disponibles et répartit les tâches et les efforts entre les partenaires et les principaux protagonistes. Les modalités d'application de ce partenariat sont à l'étude. Le partenariat a bénéficié du soutien du Groupe consultatif international sur les situations d'urgence environnementales et de la réunion du Groupe consultatif d'experts de haut niveau des programmes de sensibilisation et de préparation aux accidents industriels au niveau local du PNUE.

10. Le partenariat pour la mise en place de collectivités résistant aux catastrophes présidé par le Conseil international pour les initiatives écologiques locales vise à concrétiser l'idée de résistance aux catastrophes dans le cadre des programmes locaux d'Action 21, afin surtout de permettre aux collectivités de mieux réagir face aux catastrophes naturelles, industrielles, sociales et économiques; d'introduire des politiques, des instruments et des méthodes mis au point par les spécialistes de la gestion des risques liés aux catastrophes; et d'appliquer les connaissances et techniques de gestion des catastrophes à tout un ensemble de causes de vulnérabilité (modification de l'environnement, pertes économiques, accidents industriels et violence sociale). Des études sont en cours pour choisir des villes et des ressources pour se lancer dans la mise en oeuvre.

11. Le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté un axe d'action important destiné à mieux prévenir les catastrophes et à assurer la planification préalable au titre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Les activités visent à tirer parti des progrès précédemment réalisés dans le domaine de l'atténuation des catastrophes et à promouvoir une approche interdisciplinaire des catastrophes naturelles, l'application de la science et de la technique à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, l'éducation et la formation pluridisciplinaires et la sensibilisation des politiques, des responsables communautaires et du public aux catastrophes.

12. À l'occasion du quatorzième Congrès météorologique mondial, l'Organisation météorologique mondiale a créé un nouveau programme intersectoriel sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, visant à coordonner ses programmes et activités à cet égard et à mieux l'aider à mettre en oeuvre la Stratégie. Toujours à l'occasion de ce congrès, un nouveau projet sur la prévention des catastrophes naturelles dans les basses zones côtières a été approuvé à la suite de demandes formulées dans ce sens lors du Sommet. De nouveaux projets prévus dans le cadre de divers programmes de l'OMM ont été intégrés à son sixième

Plan à long terme (2004-2011). Organisme chef de file, l'Équipe spéciale interinstitutions sur les conditions climatiques et les catastrophes, l'OMM suit en outre de façon régulière l'évolution du phénomène El Niño et contribue au renforcement du Centre international d'étude du phénomène El Niño en collaboration avec le Gouvernement équatorien et le secrétariat de la Stratégie. Des projets relatifs à la mise en place de systèmes d'alerte climatique et à la fusion des bases de données sur le climat et des catastrophes tels que les inondations sont en cours d'élaboration.

13. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a particulièrement aidé les États Membres à assurer le suivi du Sommet mondial dans le domaine de la lutte contre les inondations et à renforcer la coopération régionale au Comité mixte OMM/CESAP des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

14. Le PNUE a étoffé sa politique stratégique de prévention des catastrophes, de planification préalable, d'évaluation, d'atténuation et de secours. Une analyse des causes et des conséquences écologiques à long terme des catastrophes et de l'impact qu'elles pourraient avoir pour les gouvernements et la communauté internationale ont conduit au renforcement des mandats lors de la dernière session du Conseil d'administration.

B. Évaluation des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes

15. L'évaluation des activités de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes¹, demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/195 du 21 décembre 2001, a été faite dans le cadre de consultations avec des organisations participantes. L'Équipe spéciale s'est réunie sept fois depuis 2000. Les deux premières réunions ont permis de dégager des priorités et de mieux définir les rôles des membres participants². Par la suite, des groupes de travail ont été constitués notamment sur le climat et les catastrophes présidé par l'OMM; les systèmes d'alerte précoce présidé par le PNUE; l'évaluation des risques, de la vulnérabilité et des effets des catastrophes présidé par le PNUD; et les incendies en milieu sauvage présidé par le Global Fire Monitoring Center. Un groupe spécial de réflexion sur la sécheresse a également été créé. D'autres organes techniques et spécialisés sont associés aux activités de l'Équipe spéciale qui participe aux travaux des groupes de travail. Par ailleurs, l'Équipe spéciale a adopté à sa troisième réunion un cadre de mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui aide à mieux définir le rôle de l'Équipe spéciale vis-à-vis du secrétariat de la Stratégie et d'autres partenaires.

16. L'évaluation a conclu que l'Équipe spéciale constitue un cadre essentiel permettant à la communauté internationale de se faire une meilleure idée des implications de la prévention des catastrophes à long terme et l'orientation stratégique à définir. Cette tâche a été facilitée par la composition diverse de ses membres constitués de représentants des Nations Unies, d'organisations régionales et d'organismes de la société civile. Le caractère ouvert de ses réunions a permis à un bon nombre d'États Membres et d'organisations intéressées d'y participer. L'Équipe spéciale semble en passe de devenir le centre d'un plus vaste réseau

d'organisations et d'entités situées à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies et impliquées dans la prévention des catastrophes.

17. Les diverses consultations, réunions et activités d'experts ont abouti à des résultats concrets ou donné naissance à de nouveaux organes internationaux s'intéressant à la prévention des catastrophes (et dont les détails figurent dans les rapports des réunions de l'Équipe spéciale disponibles à l'adresse <www.unisdr.org>). À sa septième réunion, en avril 2003, l'Équipe spéciale a examiné la nature et le rôle potentiel de ses groupes de travail ainsi que l'équilibre de son rôle en tant que tribune internationale et la nécessité d'élaborer des directives concrètes et des produits axés sur les résultats pour les organismes de prévention des catastrophes et de développement. Les résultats de l'évaluation de la Stratégie de Yokohama permettront d'orienter ses travaux. En attendant, un programme de travail provisoire pour 2004 a été établi; il comprend notamment l'élaboration d'un cadre d'orientation et de suivi des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes; les risques urbains et la vulnérabilité aux catastrophes; l'intégration de la réduction des catastrophes au développement durable; l'établissement d'un lien entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des catastrophes; et l'Afrique.

18. Dans le cadre de l'évaluation, les membres de l'Équipe spéciale ont également décelé des lacunes qu'il convient de combler, notamment :

- En adoptant un rôle plus stratégique et en mettant l'accent sur l'élaboration de stratégies et de politiques et en identifiant les lacunes des politiques et programmes en matière de réduction des catastrophes;
- En menant au sein de l'ONU des activités de plaidoyer en faveur de la réduction des catastrophes, en obtenant que les ressources nécessaires soient prévues dans le budget ordinaire et en veillant à établir un lien entre le système de secours et d'assistance humanitaire et les secteurs de développement dans le cadre d'une approche du développement durable;
- En veillant à ce que les groupes de travail fournissent des conseils spécifiques sur l'intégration des divers domaines et produits au processus d'élaboration de politique et d'intégration en mettant l'accent sur une approche tournée vers les clients afin de faciliter les décisions et d'orienter les activités de réduction des catastrophes, sans pour autant perdre de vue d'autres domaines d'activité moins urgents mais tout aussi importants. Ces domaines peuvent être examinés par des instances spéciales aux travaux desquelles participent quelques membres intéressés de l'Équipe spéciale.
- En associant des organisations représentant des autorités locales et se consacrant essentiellement au développement durable. L'Équipe spéciale a également besoin de mieux se faire connaître.

L'évaluation a conclu que la contribution de l'Équipe spéciale avait été positive et substantielle en dépit de ses ressources limitées.

C. Examen mondial des initiatives de prévention des catastrophes naturelles et des progrès accomplis à cet égard depuis l'adoption de la Stratégie de Yokohama

19. Conformément à la résolution 57/256 de l'Assemblée générale, l'Équipe spéciale et le secrétariat de la Stratégie ont entrepris l'examen de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets et du Plan d'action correspondant³ afin de passer en revue les progrès accomplis dans l'exécution des activités de prévention des catastrophes, de mettre en évidence les lacunes et de préparer des recommandations sur les priorités futures qui devront orienter l'action des États Membres. Plusieurs initiatives importantes sont mentionnées dans le présent examen, telles que : le Plan d'application de Johannesburg, l'examen décennal et la préparation d'activités de suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement de la Barbade (1994) et le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

20. Le nouveau cadre d'orientation et de suivi de la réduction des risques de catastrophe, qui a été proposé, marque un progrès important dans l'optique du présent rapport. Il a pour objet de mieux faire connaître les méthodes propres à réduire les risques de catastrophe et de renforcer leur efficacité en s'appuyant sur un processus fondé sur la participation et sur les activités en cours. Il vise à définir les éléments et les principes essentiels de la prévention des catastrophes en vue d'orienter notre action et à arrêter des critères et d'autres indicateurs qui pourront être utilisés pour suivre les activités qui sont menées et évaluer les progrès réalisés. Le secrétariat de la Stratégie et le PNUD ont organisé une large consultation sur l'Internet avec des experts du monde entier. L'Équipe spéciale apportera une assistance et formulera des avis, plusieurs membres de l'Équipe étant directement impliqués dans cet effort aux côtés de ses partenaires du ProVention Consortium.

21. Le secrétariat de la Stratégie demandera prochainement des rapports nationaux et régionaux sur les progrès accomplis, les résultats obtenus et les problèmes rencontrés dans l'exécution des activités de prévention des catastrophes. Une série de consultations régionales et thématiques se sont déjà tenues parallèlement aux conférences organisées par des organismes partenaires. Une première consultation régionale pour l'Asie a été organisée, à l'invitation du Gouvernement japonais, dans la Préfecture de Hyogo (Japon), en novembre 2003. Les États insulaires du Pacifique Sud ont examiné les réalisations accomplies, les problèmes rencontrés et les besoins futurs lors d'une rencontre organisée à l'invitation de la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées, aux Fidji en mai 2003, comme on devrait également le faire lors du Forum euroméditerranéen sur la prévention des catastrophes qui aura lieu à Madrid, en octobre 2003. Plusieurs autres consultations thématiques et régionales seront organisées en 2003 et 2004. Les résultats qui seront disponibles seront présentés dans l'édition de 2003 du document phare de la Stratégie : « Living with Risk: A Global Review of Disaster Reduction Initiatives » et mis à jour dans l'édition de 2004.

22. L'examen de la Stratégie de Yokohama et les conclusions de la deuxième Conférence internationale sur l'alerte rapide devraient fournir de solides arguments pour renouveler et renforcer l'engagement politique en faveur d'une action visant à prévenir les catastrophes et pour encourager les gouvernements et les citoyens à lancer, dans le cadre d'un programme élargi pour la période allant de 2005 à 2015, de nouvelles initiatives qui coïncideront avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et par la Commission du développement durable. Ce programme devrait être examiné et adopté à la deuxième Conférence

mondiale sur la prévention des catastrophes, qui rassemblera des experts techniques et des représentants des États Membres et qui devrait se tenir au Japon en janvier 2005.

D. Nouveaux partenariats

23. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, de nouvelles organisations partenaires s'associent pour améliorer la mise en oeuvre de la Stratégie. Le secrétariat de la Stratégie estime que les partenariats revêtent une importance cruciale. Plusieurs accords ont été conclus sur certaines questions, telles que les risques en milieu urbain [avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], la conduite d'une étude sur la corrélation entre les catastrophes naturelles et les risques techniques (avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne), les conséquences de la variabilité du climat et des changements climatiques [avec l'International Research Institute for Climate Prediction (IRI)] et une aide à la sensibilisation ou l'éducation et l'intégration des politiques de réduction des risques de catastrophe au niveau national grâce au renforcement des programmes multisectoriels de prévention des catastrophes aux niveaux national et régional [avec le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC)]. D'autres accords sont en voie d'être conclus avec plusieurs autres organisations régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.

24. Le Consortium international sur les glissements de terrain et le Programme international sur les glissements de terrain ont été établis en novembre 2002, en vue de promouvoir la coordination internationale dans ce domaine. Le secrétariat de la Stratégie a participé à l'élaboration du programme et siège au comité directeur du Consortium, aux côtés de l'UNESCO, de l'OMM, de la FAO et des Gouvernements américain, canadien, italien, japonais et norvégien. Vingt-cinq projets de recherche fondamentale sur les glissements de terrain ont été sélectionnés, dont un projet de base de données mondiales sur l'évaluation des risques de glissement de terrain, un programme sur l'atténuation des risques de glissement de terrain, un projet portant sur certains aspects culturels et sociaux et des activités de renforcement des capacités, de communication et d'information.

25. Le secrétariat de la Stratégie a continué de collaborer étroitement avec le Consortium ProVention, une coalition mondiale se consacrant à l'exécution de projets, qui constitue un réseau diversifié de gouvernements, d'organisations internationales, d'établissements d'enseignement et d'organisations du secteur privé et de la société civile. La proximité physique du secrétariat de ProVention, qui a été récemment transféré à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève, permettra de resserrer les relations de travail entre le secrétariat de la Stratégie, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

26. Par ailleurs, pour améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le secrétariat de la Stratégie font un premier bilan de leurs activités relatives aux catastrophes naturelles. Cet exercice a mis en évidence certaines synergies et a facilité une coopération concrète entre ces trois entités, notamment pour appuyer les

capacités régionales et nationales; il a en outre conduit à une collaboration plus étroite et à une meilleure compréhension de leurs principaux rôles et fonctions, à savoir :

- Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est l'organe de coordination de l'aide humanitaire internationale;
- Le secrétariat de la Stratégie est l'organe de coordination de la mise en oeuvre de la Stratégie, des politiques de prévention des catastrophes et des activités de plaidoyer au niveau international;
- Le PNUD est l'organisation chargée du renforcement des capacités nationales pour la prévention des catastrophes et la coordination de l'action humanitaire au niveau national grâce au système des coordonnateurs résidents.

Il est prévu d'étendre cet accord tripartite à d'autres partenaires clefs tels que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité permanent interinstitutions, grâce à la création d'une équipe spéciale chargée des catastrophes naturelles, dans le cadre du Comité.

E. Dimension régionale

27. Il est essentiel que la Stratégie soit mise en oeuvre à l'échelle des régions car elle permet ainsi d'appliquer de nouvelles méthodes grâce à l'intégration des politiques, à la sensibilisation et à l'échange des informations, de promouvoir et de renforcer la coopération entre les partenaires régionaux existants dans le domaine de la prévention des catastrophes, de les regrouper et d'encourager un échange fécond, et d'aboutir à la consolidation des partenariats régionaux. Les progrès réalisés à cet égard ont été particulièrement remarquables en Afrique.

Afrique

28. L'Afrique est exposée à diverses catastrophes naturelles, en particulier aux inondations et à la sécheresse sur une grande échelle – et à l'insécurité alimentaire qui les accompagne –, aux tempêtes tropicales et aux éruptions volcaniques qui causent non seulement de lourdes pertes mais qui exacerbent en outre d'autres problèmes chroniques affectant la région, tels que la pauvreté, les conflits et le VIH/sida. En octobre 2002, le secrétariat de la Stratégie a lancé un programme de sensibilisation pour l'Afrique, auquel il a affecté un membre de son personnel qui partage les locaux du PNUD à Nairobi. En collaboration avec le conseiller régional pour la prévention des catastrophes du PNUD et d'autres experts régionaux, le programme collabore étroitement avec diverses entités et participe activement à des manifestations consacrées à la prévention des catastrophes, en menant une action de sensibilisation à de nombreux niveaux sur les liens entre la prévention des catastrophes, la protection de l'environnement, les changements climatiques, la réduction de la pauvreté et le développement durable à l'intention des décideurs et des cadres aux niveaux régional, sous-régional et national. Les activités menées dans le domaine de la prévention des catastrophes ont pris un nouvel élan et on s'attache à présent davantage à associer la gestion des risques de catastrophes à de grands programmes régionaux, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

29. De plus, le programme de sensibilisation pour l'Afrique offre la possibilité de prendre des avis et d'échanger des connaissances et des informations par le biais de son site Web, <www.unisrafrica.org>, par exemple, et grâce à un document consacré à la prévention des catastrophes en Afrique qui est publié deux fois par an, en réponse aux demandes directes de nombreux acteurs sous-régionaux. Une série éducative destinée à sensibiliser l'opinion publique, qui a été réalisée en association avec le Centre de suivi de la sécheresse de Nairobi, a suscité des réactions favorables de la part des enseignants et a reçu des demandes pour de plus amples informations.

30. Le programme de sensibilisation pour l'Afrique a encouragé la coopération et la collaboration en vue de l'intégration des problèmes touchant à la condition féminine dans les activités de prévention des catastrophes en Afrique. Lors d'une récente réunion des femmes exerçant une profession ou dirigeant une entreprise, il a été proposé avec succès, dans le cadre du programme, de mener une étude en collaboration avec des femmes africaines sur les méthodes d'alerte rapide, en tenant compte des critères de sexe et une conférence régionale sur la prise en compte des problèmes touchant à la condition féminine dans les activités de prévention des catastrophes et de développement durable a été organisée conjointement.

31. En collaboration avec le PNUD, le programme élabore actuellement une stratégie destinée à appuyer le renforcement des capacités nationales et les programmes de prévention des catastrophes. Des ateliers nationaux consacrés à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont été organisés à Djibouti, en Ouganda et à Madagascar. Des consultations préalables portant sur la coopération dans les domaines de la sensibilisation, de la gestion de l'information et de l'élaboration de politiques de prévention des catastrophes ont été menées avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Amérique latine et Caraïbes

32. Le programme de sensibilisation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui est établi au Costa Rica, dans les locaux de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), a été consolidé en 2003. Le renforcement des capacités aux fins d'une mise en oeuvre plus efficace de la Stratégie à divers niveaux a été au centre des efforts de collaboration avec le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et certains partenaires sous-régionaux, tels que le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPRENAC), l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, l'Association des États de la Caraïbe (AEC), la Communauté andine, la Banque andine de développement et le Centre andin de prévention des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe (CAPRADE) qui a été récemment créé.

33. Le programme de sensibilisation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui répond aux besoins des localités pauvres particulièrement menacées, a continué de s'attacher à mettre au point des outils novateurs d'information et d'éducation et à forger des partenariats. Un appui aux politiques régionales et au renforcement institutionnel a en outre été fourni au Centre international de recherche sur le phénomène El Niño, qui a été créé en janvier 2003, avec le concours du Gouvernement équatorien et l'OMM.

34. Durant l'année écoulée, le Centre régional d'information sur les catastrophes naturelles, une initiative parrainée par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)/Organisation mondiale de la santé (OMS), le secrétariat de la Stratégie, le Gouvernement costa-ricien, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Médecins sans frontières, a intensifié ses activités; il dispose à présent d'une collection de plus de 14 000 documents dont un grand nombre sont disponibles sous forme électronique dans leur version intégrale.

35. Le PNUD, l'OPS/OMS et d'autres organismes partenaires ont aidé l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe à mettre au point et à exécuter un projet global de gestion des catastrophes, qui a été approuvé et adopté par ses 16 États participants. Le PNUD apporte actuellement son concours à la mise au point d'initiatives sous-régionales de mise en réseau des connaissances dans les Caraïbes telles que l'Initiative caraïbe de gestion des risques, qui vise à associer les activités visant à faciliter l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des catastrophes.

Asie

36. Les acteurs régionaux compétents et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles s'attachent à améliorer un certain nombre de programmes de fond en Asie en vue de renforcer la coopération et l'harmonisation des activités de développement des institutions et d'appui aux politiques. Les partenaires sont le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes de Bangkok, le Centre asiatique de prévention des catastrophes, de Kobé, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le PNUD.

37. La CESAP, appuyée en cela par la Chine, l'Inde et l'Agence spatiale européenne, a mis en train un projet de renforcement des capacités de gestion des catastrophes en Asie et dans le Pacifique, qui tend principalement à permettre aux pays participants de renforcer leurs moyens et d'organiser leurs ressources intérieures de façon à mettre les technologies spatiales au service de la prévention des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse et les inondations et à s'assurer le concours efficace des initiatives spatiales internationales. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a mis en place un programme régional intégré de gestion des catastrophes qui centralise les activités des différents pays membres de l'ANASE et renforce leur coopération dans ce domaine. La Commission du Mékong a mis en place un programme de gestion à long terme des inondations, axé autour des priorités arrêtées par ses États membres pour la période 2002-2008.

Pacifique

38. Les efforts déployés sont actuellement centrés sur l'appui aux actions entreprises par les principales organisations régionales, notamment celles de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, en collaboration avec d'autres partenaires comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui coopèrent de longue date avec les États membres du Pacifique Sud à la prévention des catastrophes. La Commission, qui a contribué à aider les États membres de la région à mieux évaluer la gestion des risques de catastrophes et à mettre en oeuvre la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, a établi un

programme triennal concernant les risques au niveau de la collectivité qui vise à améliorer l'évaluation des risques et les pratiques de gestion des risques en vue de bâtir des communautés plus sûres. La Commission du Pacifique Sud, le secrétariat de la Stratégie et d'autres partenaires élaborent une proposition de projet de coopération régionale et entreprennent d'établir une antenne de la Stratégie internationale dans la région pour renforcer l'action d'atténuation des effets des catastrophes.

Europe

39. Le secrétariat de la Stratégie a mené, avec les partenaires européens, une initiative régionale de vulgarisation mettant à profit les moyens et les réseaux existant en Europe et dans la région méditerranéenne. Elle associe les entités nationales, les pouvoirs publics, les milieux universitaires et d'autres secteurs intéressés à un vaste dialogue auquel participent les principaux réseaux internationaux de la région. À l'invitation du Gouvernement allemand, les réseaux nationaux européens ont tenu une première réunion à Bonn (Allemagne) en janvier 2003. Des consultations se sont tenues avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe qui, avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, sont la pièce maîtresse d'un partenariat régional futur en Europe. Un événement marquant à cet égard est la Conférence euroméditerranéenne sur la prévention des catastrophes qui devrait renforcer la coopération dans la région.

F. Autres activités

40. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont exécuté toute une série d'activités, qui ont grandement contribué à la mise en oeuvre de la Stratégie internationale. On trouvera ci-après une description de certaines activités menées durant la période considérée.

Renforcement des capacités

41. Le PNUD a accru sa capacité de prêter un concours dans le domaine de la prévention des catastrophes aux pays partout dans le monde, en faisant appel à quatre conseillers régionaux, assistés de cinq spécialistes en la matière; il a aidé plus de 40 pays, pendant l'année écoulée. On a renforcé les capacités nationales et les institutions aux fins de la définition de stratégies de prévention des risques, et on a établi des réseaux nationaux à Madagascar, à Haïti et en Albanie, notamment. L'année passée les Programmes interinstitutions de formation à la gestion des catastrophes ont renforcé les moyens de 17 équipes de pays des Nations Unies. Le PNUD a aidé à la planification de la gestion de prévention des risques au plan local; il a prêté son concours à 150 comités locaux de prévention des risques dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes touchés par l'ouragan, et à plus de 100 comités locaux en Albanie, à Madagascar, au Malawi et au Viet Nam, concourant ainsi grandement à la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale en permettant aux collectivités de résister aux effets des catastrophes.

42. La Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a mis en place dispositif d'auto-évaluation avec ses 179 Sociétés, qui offre une vue d'ensemble des moyens et des ressources en matière de réduction des risques de catastrophes et de préparation dans le monde, et permet d'aider les Sociétés

nationales à planifier et à comparer leurs interventions de manière plus efficace. Elle a aidé plus de 60 Sociétés nationales à renforcer leurs moyens de gestion des catastrophes, notamment à intervenir par anticipation pour atténuer le risque. La Fédération s'est également dotée d'un système d'évaluation des risques, de la vulnérabilité et des moyens, qui permet de déterminer et d'analyser les risques de catastrophes naturelles aux niveaux local et national. La Fédération a conclu que, pour déboucher sur des programmes efficaces, ces évaluations doivent être effectuées en partenariat avec les autorités locales et des acteurs tels que l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

43. Le Centre des Nations Unies pour le développement régional de Hyogo (Japon) a mis en train un programme de formation en Afghanistan destiné à accroître les moyens des autorités locales et nationales en offrant à celles-ci une assistance technique qui leur permette d'adopter des normes de construction plus sûres. Il travaille à l'élaboration de son projet de trois ans sur « la viabilité à long terme de la gestion communautaire des catastrophes », qui vise à assurer la sécurité et la durabilité des moyens d'existence par l'atténuation efficace des catastrophes au niveau communautaire, en s'appuyant sur l'analyse des pratiques et des expériences réussies dans plusieurs projets pilotes en Asie.

Activités de sensibilisation du public et de plaidoyer et directives

44. Conformément à l'Année internationale de l'eau douce, la campagne mondiale de la prévention des catastrophes de 2003 est consacrée à l'importance de l'eau dans la prévention des catastrophes, et vise à changer l'opinion et l'attitude du public envers les catastrophes d'origine hydrométéorologique. Au-delà de la Journée internationale pour la prévention des catastrophes le 8 octobre, cette campagne s'étend aux manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau qui doit être célébrée en mars 2004, l'OMM et le secrétariat de la Stratégie internationale en assurant conjointement la coordination. Le thème en sera « l'eau et les catastrophes ».

45. Dans son *Rapport sur les catastrophes mondiales 2002*, la Fédération des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a mis l'accent sur la prévention des risques, en recensant les difficultés et les possibilités. Ce rapport sert maintenant de guide à l'action de nombreuses Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le *Rapport mondial sur la vulnérabilité* établi par le PNUD, et qui paraîtra à la fin 2003, mettra en évidence les tendances actuelles de l'évolution des risques de catastrophes naturelles et des caractéristiques de vulnérabilité et préconisera les mesures et les stratégies nécessaires à la prévention des risques de catastrophe. Ce rapport vient compléter la publication de la Stratégie internationale « Vivre avec le risque » (Living with Risk), et l'an prochain, ces deux rapports seront fondus en un seul. Le premier rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde, établi par l'ONU, est l'oeuvre conjointe de 23 organismes des Nations Unies et secrétariats de conventions. Il jette les bases d'une surveillance et d'une présentation de rapports régulières à l'échelle du système des Nations Unies, et de l'élaboration de méthodologies et de données normalisées.

46. Un certain nombre de directives techniques et de manuels ont été établis, notamment le manuel de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « a handbook for estimating the socio-economic and environmental effects of disasters », les directives élaborées par La CESAP, « guidelines on participatory

planning and management for flood mitigation and preparedness », et les directives conjointes intitulées « guidelines for reducing flood loss » arrêtées par le Bureau des affaires interorganisations, la National Oceanic and Atmospheric Administration, l'OMM, La CESAP et le secrétariat de la Stratégie.

Risques de catastrophe en zone urbaine

47. Plusieurs mesures ont été prises pour faire face aux risques en zone urbaine. En 2002, ONU-Habitat a tenu des consultations avec les autorités locales, les entités chargées de la gestion des catastrophes et les ministères de l'habitat, de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, et on est en train de mettre sur pied un programme qui associe les collectivités à la fourniture d'un appui à un réseau de villes, en vue de renforcer les moyens dont elles disposent pour gérer les risques de catastrophe. Un projet pilote lancé en février 2003, avec la collaboration de l'UNESCO, vise à affiner et à appliquer une méthodologie d'évaluation des risques au niveau local et en milieu urbain dans quatre villes d'Amérique latine et des Caraïbes. Ce projet, qui s'inspire de l'expérience menée par l'Instrument d'évaluation des risques sismiques dans les zones urbaines (RADIUS), accompagne d'autres initiatives de l'ONU-Habitat et du Conseil international pour les initiatives écologiques locales. L'Asian Urban Disaster Mitigation Programme qui relève du Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, est un projet de huit ans financé par l'Agency for International Development des États-Unis et l'Office of Foreign Disaster Assistance, consacré à la mise en œuvre de programmes d'atténuation des risques de catastrophe dans 14 villes asiatiques. Il offre également des cours, aux niveaux national et local, dans le domaine de la prévention des risques de catastrophe en zone urbaine et de la réduction de la vulnérabilité liée aux séismes dans les villes, dans le but de transposer et d'adapter les mesures d'atténuation des risques couronnées de succès. En janvier 2003, le PNUD a organisé un atelier régional à Nairobi pour débattre de la multiplication des risques en milieu urbain et adopter un plan de sensibilisation des administrations locales et centrales, des organisations non-gouvernementales et des organismes internationaux en Afrique.

Eau et sécheresse

48. Le Forum mondial de l'eau pour le tiers monde, tenu à Kyoto (Japon) en mars 2003, a été l'occasion de faire de la gestion des risques un élément à part entière de la gestion intégrée de l'eau. Les catastrophes liées à l'eau et les solutions connexes ont été débattues lors de tables rondes techniques et ministérielles consacrées à la définition de politiques. Le secrétariat de la Stratégie, en collaboration avec le Centre asiatique de prévention des catastrophes, a tenu une réunion en marge de la Conférence sur le thème « Vivre avec le risque et mesures nécessaires à une prévention efficace des catastrophes » (Living with risk and steps for effective disaster reduction), et la CESAP a organisé un débat sur la coopération régionale en matière de préparation à la lutte contre les inondations et d'atténuation de leurs effets. Elle a établi un rapport sur le rôle que peuvent jouer les assurances et autres services financiers dans la gestion des risques relatifs aux ressources en eau et aux changements climatiques. L'OMM et le Partenariat mondial pour l'eau ont mis en route un projet commun de gestion des inondations dans l'optique de la gestion intégrée des ressources en eau.

49. Le Groupe ad hoc de l'équipe spéciale sur les inondations a élaboré un plan aux fins de la mise en place d'un réseau mondial pour la réduction des risques de sécheresse, qui apportera de l'aide aux réseaux régionaux de réduction des risques de sécheresse. Cette initiative favorisera l'échange de données et d'enseignements tirés de l'expérience et l'amélioration des relations entre les systèmes d'alerte rapide existants en cas de sécheresse. Les projets établis par La CESAP et le PNUD sur les réseaux régionaux pour la réduction des risques de sécheresse sont toujours en cours.

50. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui compte 188 ratifications à ce jour, favorise l'assistance fournie aux pays dans la collecte, l'analyse, et l'échange de données et d'informations, indispensables à l'observation systématique de la désertification et à l'évaluation des effets de la sécheresse. La Convention et le secrétariat de la Stratégie ont souligné comment cette activité pouvait contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie et des réseaux de lutte contre la sécheresse. L'OMM, en collaboration avec la National Oceanic and Atmospheric Administration et les partenaires nationaux et régionaux, est en train de mettre au point un programme de préparation à la lutte contre la sécheresse et d'atténuation de ses effets, qui vise à encourager l'utilisation des données météorologiques dans la prise de décisions par les exploitants agricoles.

Application des techniques spatiales et des télécommunications

51. Le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses activités d'application des techniques spatiales à la prévention des catastrophes. En 2003, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace a reconnu les contributions du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à l'élaboration de programmes spatiaux ayant trait à la prévention des catastrophes, celui-ci ayant notamment au cours de la période à l'examen dirigé deux ateliers régionaux sur l'application des techniques spatiales à la prévention des catastrophes naturelles. L'atelier pour l'Asie, que la CESAP a organisé en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, a recommandé des activités de suivi concernant les inondations et la sécheresse et a identifié d'éventuels projets pilotes à mettre en oeuvre. L'autre atelier qui concernait l'Europe a eu lieu en Roumanie.

52. La Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT) tenue à Istanbul en 2002, a publié un certain nombre de recommandations visant à promouvoir l'application des télécommunications à la prévention des catastrophes, aux opérations de secours et aux services d'alerte rapide. L'UIT a récemment conclu un accord de cofinancement aux termes duquel une entité du secteur privé financera l'achat de terminaux satellites et l'UIT le temps d'émission. Ce matériel servira à la prévention des catastrophes et aux secours. Le Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003 et Tunis, novembre 2005), devrait être l'occasion de renforcer la prévention des catastrophes à l'aide de la téléinformatique.

II. Incidences négatives des phénomènes climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles qui en découlent sur les pays vulnérables

53. La présente section fait suite à la décision 57/547 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-huitième session des incidences négatives des phénomènes climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles qui en découlent sur les pays vulnérables, en particulier les pays en développement. Les incidences des phénomènes climatiques extrêmes sont considérables dans le monde entier et continuent de faire obstacle aux progrès des pays en développement dont l'économie est souvent en difficulté. En juin 2003, dans un bref résumé de la situation, l'International Research Institute for Climate Prediction de l'Université Columbia⁴ a constaté que les inondations dans le sud-ouest de Sri Lanka avaient causé environ 300 morts, le déplacement de 200 000 personnes et de lourds dommages économiques; une vague de chaleur avant la mousson en Inde avait causé plus de 1 000 morts; les inondations en Éthiopie et dans l'ouest du Kenya avaient jeté sur les routes plus de 160 000 personnes; et les inondations en Argentine avaient provoqué la multiplication des cas d'hépatite et de leptospirose. Le coût des répercussions de l'hiver rigoureux en Mongolie a été équivalent à 15 % du revenu national brut de ce pays, tandis que le nombre de victimes des tempêtes tropicales dans les États fédérés de Micronésie a atteint un taux exceptionnellement élevé de 40 pour 100 000 personnes.

54. L'aggravation des répercussions des catastrophes liées aux phénomènes climatiques au cours de ces 30 dernières années soulève une très grave préoccupation. Les pertes économiques moyennes dues aux phénomènes climatiques extrêmes au cours des années 90 ont été six fois plus élevées qu'au cours des années 60. Une inquiétude toute aussi profonde est provoquée par la conclusion d'une réunion d'experts du PNUD⁵ selon laquelle les pays en développement sont touchés de façon disproportionnée, leurs pertes étant environ cinq fois plus élevées par unité de produit national brut que celles des pays riches, dépassant parfois la valeur d'une année ou plus de développement économique durement gagné et désespérément nécessaire.

55. Les catastrophes dues aux conditions météorologiques – sécheresse, inondations, glissements de terrain, incendies, et parfois épidémies et attaques de ravageurs – l'emportent de loin en gravité sur d'autres types de catastrophes. Les grandes structures régionales de risque sont bien connues – zones d'ouragans tropicaux, régions semi-arides sujettes à la sécheresse et régions affectées par les manifestations d'El Niño – mais en revanche la date, le site et l'intensité de certains phénomènes climatiques extrêmes sont dans une large mesure aléatoires, et donc imprévisibles, à l'exception des manifestations d'El Niño prévisibles une ou deux saisons à l'avance, et des cyclones tropicaux et autres phénomènes météorologiques critiques prévisibles quelques jours à l'avance. Les phénomènes météorologiques critiques et les phénomènes climatiques extrêmes sont des composantes naturelles du climat auxquelles la société humaine doit continuer de s'adapter. Il est légitime de se demander si l'aggravation des répercussions de ces catastrophes est imputable aux changements climatiques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a prévenu que le climat de la planète allait très probablement changer au cours des décennies à venir, suite à une augmentation de la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre causée par les activités humaines, ce qui provoquera sans doute la hausse des températures, le relèvement du niveau des mers et la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes (pluies diluviennes et sécheresse). Les évaluations du GIEC ont révélé que les

températures moyennes mondiales et le niveau des mers avaient augmenté tout au long du XXe siècle. Toutefois, à ce jour ces mêmes évaluations n'ont mis en évidence que des changements minimes et peu probants des facteurs météorologiques dominants lors des catastrophes, tels que les pluies diluviennes, la sécheresse ou les tempêtes. Certains des changements observés sont liés au fait que les phénomènes d'El Niño ont eu tendance à être quelque peu plus marqués au cours de ces 30 dernières années, mais il importe de noter que d'après les projections du GIEC les variations d'amplitude d'El Niño au cours des 100 prochaines années resteront relativement faibles. L'évolution du climat constitue une grave menace à long terme et affecte peut-être déjà les risques de catastrophe; toutefois les changements observés à ce jour dans les caractéristiques des dangers météorologiques et climatiques restent insuffisants pour expliquer la rapide multiplication des catastrophes.

56. Entre-temps, les experts en matière de prévention des catastrophes sont tous d'avis que la vulnérabilité des sociétés, à l'actuel niveau de dangers, augmente. Il est bien connu que de nombreux pays accumulent rapidement d'importants risques potentiels dus à la concentration de populations de plus en plus nombreuses dans des sites dangereux, à la destruction des capacités environnementales de résister aux dangers et à l'apparition de nouvelles vulnérabilités sociales et économiques imputables aux migrations, au développement urbain et à la croissance économique. Les grandes sociétés de réassurance signalent par ailleurs les volumes croissants de biens assurés exposés à des risques. De plus en plus, lorsque survient un phénomène dangereux, il met en évidence un grand nombre de risques accumulés, et déclenche des répercussions d'une ampleur inattendue. Les catastrophes sont donc une manifestation de non-durabilité.

57. En même temps, l'évolution du climat reste étroitement en rapport avec les catastrophes et leur prévention pour plusieurs raisons majeures. En premier lieu, les actuelles tendances mises en évidence dans les paramètres météorologiques, encore qu'assez faibles, peuvent déjà exacerber les répercussions de certains dangers, en particulier lorsqu'il existe déjà de graves pressions sociales et environnementales. En second lieu, le GIEC a systématiquement déterminé la probabilité d'une fréquence et d'une intensité croissantes des dangers à l'avenir. On ne sait pas quand et où ces changements deviendront manifestes, mais il est indispensable de prendre des dispositions préventives. Pouvoir mieux faire face aux actuelles conditions climatiques serait particulièrement souhaitable et rentable. En troisième lieu, pour faire face aux changements à prévoir à long terme, on peut tirer d'utiles enseignements de l'expérience de pays en matière de gestion des actuelles fluctuations météorologiques et des phénomènes climatiques extrêmes tels que la sécheresse pluriannuelle. En quatrième lieu, la prévention des catastrophes offre aux plans d'adaptation aux changements climatiques une série solide et utile d'activités dites « sans regrets ». Enfin, les politiques et les initiatives de prévention visant à réduire les émissions devraient modifier la nature des dangers liés au climat, par exemple par le biais de changements dans l'utilisation des sols.

58. Pour résoudre ces questions, le secrétariat de la Stratégie et ses partenaires s'emploient à promouvoir la prévention des catastrophes en tant que composante première et immédiatement applicable des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Ceci vient compléter l'action visant à intégrer la prévention des catastrophes aux stratégies de développement. Une initiative est en cours visant à faire établir par toutes les parties prenantes un rapport autorisé en la matière, idée

qui a été lancée lors d'une manifestation organisée à Bonn, parallèlement à la réunion de juin 2003 des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et coparrainée par la Coopération technique allemande et le Centre des changements climatiques et de préparation aux catastrophes, créé par la Croix-Rouge néerlandaise en 2002, en coopération avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC). Les activités techniques telles que l'amélioration des bases de données sur les catastrophes, les risques, les vulnérabilités et les dangers se poursuivent et les experts en prévention des catastrophes sont vivement encouragés à prendre activement part à la prochaine évaluation du GIEC prévue en 2007.

III. Conclusions et recommandations

59. Bien que le réchauffement de la planète ne soit pas la cause première des tendances actuelles des catastrophes, ces deux questions sont intimement liées et doivent être traitées de façon intégrée. Il est manifeste que la gestion et la prévention des risques climatiques sont devenues des questions essentielles de notre temps. La prévention des catastrophes est une démarche « sans regrets », potentiellement très utile, d'adaptation nationale aux changements climatiques. L'interaction et la coordination des activités liées au développement, à la gestion des catastrophes et au climat sont indispensables afin d'identifier et de réduire les risques climatiques actuels et futurs. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes fournit un cadre de collaboration pour formuler les méthodologies qui permettront systématiquement, de caractériser, mesurer, suivre, évaluer et si possible prévenir les catastrophes, les dangers et les vulnérabilités climatiques, aux niveaux régional, national et international. Il s'agira notamment de coordonner et de promouvoir la prévention des catastrophes en tant que stratégie d'adaptation aux changements climatiques et de conseiller le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, le GIEC et d'autres entités des Nations Unies quant aux options de réduction des risques.

60. Il est nécessaire que les États Membres et les organisations internationales veillent à ce qu'une évaluation des risques de catastrophe soit intégrée en tant que composante aux plans de développement et aux stratégies de lutte contre la pauvreté et investissent davantage au titre de la réduction des risques et de la vulnérabilité pour éviter de réduire à néant les progrès du développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les États insulaires en développement. Pour parvenir aux objectifs de développement, la communauté internationale doit dans un esprit d'équipe faire face aux dangers naturels et technologiques ainsi qu'à la menace croissante du VIH/sida, à d'autres épidémies et à des situations d'urgence complexes.

61. L'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama de 1994 devrait mettre en évidence la nécessité d'un engagement accru en matière de prévention des catastrophes. Un large consensus se fait jour sur la nécessité d'établir un programme d'action plus spécifique dans les années à venir pour guider et assurer le suivi de la prévention des catastrophes dans le monde entier. La deuxième Conférence sur la prévention des catastrophes sera l'occasion pour les États Membres et les institutions spécialisées compétentes d'examiner et d'adopter une série de principes et d'activités de fond pour 2005-

2015, contribuant par là même à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, du Plan d'application de Johannesburg et d'autres objectifs de l'ONU en matière de développement. Lors de sa septième réunion, en avril 2003, l'Équipe spéciale a accueilli avec satisfaction l'offre du Japon d'organiser une conférence à Kobe. Les États Membres sont invités à appuyer la convocation de cette conférence dont l'objectif premier est d'identifier les résultats et les lacunes qu'il conviendra d'examiner, et de définir les objectifs des travaux futurs de la Stratégie et de faire des recommandations à ce sujet ainsi que sur la prévention des catastrophes à tous les niveaux.

62. Cette année, la deuxième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide devrait lancer un programme de fond pour faciliter le dialogue et la coopération au sujet de ces systèmes aux niveaux mondial et régional en tant que partie intégrante des politiques de prévention des catastrophes. La Conférence adoptera des dispositions pratiques pour mieux tenir compte de ces systèmes sur les plans politique et administratif et encourager les activités, intérêts et compétences pertinents. Les résultats de cette conférence devraient constituer une importante composante du programme d'action qui sera lancé par la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Les États Membres sont invités à résoudre cette initiative.

63. Conformément aux conclusions du récent examen d'activités, il conviendrait de fournir un appui politique et financier plus soutenu aux travaux de l'Équipe spéciale, de continuer de faire mieux connaître les politiques et les activités de prévention des catastrophes et de renforcer la stratégie. À cette fin, il serait bon de relever le niveau de la représentation aux réunions de l'Équipe spéciale, notamment en organisant des sessions auxquelles les organisations et entités membres devraient être représentées au plus haut niveau. En même temps, le Président de l'Équipe spéciale devrait continuer de veiller à ce que ses groupes de travail concluent des arrangements spéciaux, assortis d'objectifs et de calendriers clairement définis, et à ce que leurs activités soient conformes aux mandats et aux objectifs d'ensemble de l'Équipe spéciale.

64. Conformément aux résolutions 54/219 du 22 décembre 1999, 56/195 et 57/256 de l'Assemblée générale, il faudrait continuer de renforcer le secrétariat de la Stratégie. La prévention des catastrophes contribue à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il s'agit d'une responsabilité tant sur le plan humanitaire que pour ce qui est du développement qui doit être considérée comme faisant partie intégrante des fonctions fondamentales de l'ONU. Pour que le secrétariat de la Stratégie réponde au mieux aux besoins croissants des États Membres, une base financière plus solide et plus prévisible est nécessaire. Les États Membres sont encouragés à appuyer le renforcement du secrétariat de la Stratégie en tant qu'instrument indispensable au développement durable et à fournir des ressources suffisantes au Fonds d'affectation pour la prévention des catastrophes.

-
- ¹ L'Équipe spéciale a été créée pour : a) servir de principal cadre de formulation de stratégies et de politiques de prévention des catastrophes au sein du système des Nations Unies; b) exposer les lacunes des politiques et programmes de prévention des catastrophes et recommander des moyens de les combler; c) conseiller le secrétariat de la Stratégie sur la politique à suivre; et d) convoquer des réunions de groupes spéciaux d'experts sur des questions liées à la prévention des catastrophes. Elle est présidée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et le Directeur du secrétariat de la Stratégie qui fait office de Secrétaire.
- ² Les membres actuels de l'Équipe spéciale sont les suivants : Union africaine, Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, Centre asiatique de prévention des catastrophes, Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, Conseil de l'Europe, Centre de suivi de la sécheresse, FAO, Centre mondial de suivi des incendies, Association ibéro-américaine de défense et de protection civiles, Organisation des États américains, Conseil international pour la science, International CIS Council, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Union internationale des télécommunications, Munich Reinsurance, Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées, PNUD, UNESCO, PNUE, ONU-Habitat, Université des Nations Unies, Banque mondiale, PAM, OMS et OMM.
- ³ Adoptée lors de la première Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Yokohama en 1994. Elle a depuis servi de plan d'action international pour la prévention des catastrophes et de point de départ pour l'adoption de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes.
- ⁴ <<http://iri.columbia.edu/climate/cid/jun2003/>>.
- ⁵ Voir <www.undp.org/erd/disred/docs/riskadaptationintegrated.doc>.
-